

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 18/02/2014.

NOTE D'OPERATION.MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2014-3 »
DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS
EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
Prix d'émission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,6%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,3%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Annuel constant de la 3 ^{ème} année à la 7 ^{ème} année

La présente émission est notée «BBB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/11/2014

Visa n° **14-0875** du **21 NOV. 2014** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Kamel HABIBI, Directeur Contrôle de Gestion et Surveillance des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène
Tél : 70 135 005 – Fax: 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2014 » enregistré par le CMF en date du **21 NOV. 2014** sous le n° **14-0117** et des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015. La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

Novembre 2014

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	8
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	8
2.1.1. Décisions à l'origine de l'opération.....	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération.....	8
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	9
2.1.5. But de l'émission.....	9
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	9
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	10
2.2.3. Date de jouissance des intérêts.....	10
2.2.4. Date de règlement	10
2.2.5. Taux d'intérêts.....	10
2.2.6. Intérêts.....	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	11
2.2.8. Prix de remboursement	15
2.2.9. Paiement.....	15
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	15
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt.....	15
2.2.12. Garantie:	16
2.2.13. Mode de placement	16
2.2.14. Notation de la société	16
2.2.15. Notation de l'emprunt.....	19
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	22
2.2.17. Fiscalité des titres	22
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	22
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	22
2.3.2. Marché des titres	23
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM.....	23
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	23
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	24
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	25

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 »

L'emprunt obligataire «ATL 2014-3» est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-3 »
- **Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations :** 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations réparties en 3 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015 seront décomptés et déduits du prix de souscription.
La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite des souscriptions, soit le 09/02/2015, et ce même en cas de prorogation de cette date.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :
 - Catégorie A :** 7,6% l'an
 - Catégorie B :** TMM+2,3% l'an ;
 - Catégorie C :** 7,8% l'an .
- **Durée :**
 - Catégorie A :** 5 ans;
 - Catégorie B :** 5 ans;
 - Catégorie C :** 7 ans dont 2 années de grâce.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour les catégories A et B et 5 ans pour la catégorie C.
- **Duration (taux fixe) :** 2,732 années pour la catégorie A et 4,273 années pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (Taux variable) : 2,3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt pour la catégorie C.
- **Taux de rendement actuariel (Taux fixe) : 7,6%** l'an pour la catégorie A et **7,8%** l'an pour la catégorie C, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3^{ème} année pour la catégorie C.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 08/12/2014 auprès de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse, sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et l'Arab Financial Consultants - AFC, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le 09/02/2015. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 06/03/2015 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 février de chaque année. Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 09/02/2016. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2016 et le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2018.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2014-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire "ATL 2014-3" n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 06/11/2014 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ».
- **Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

- **Prise en charge par la STICODEVAM** : L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

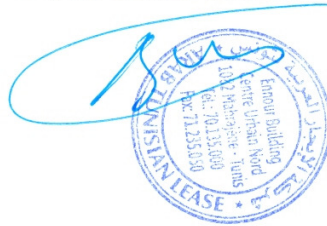
1.1 Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITALX
Le Directeur Général
Monsieur Kamel GUESMI



1.4 Responsable de l'information :

M. Kamel HABIBI , Directeur Contrôle de Gestion et Surveillance des risques
ATL - Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082- Mahragène
Tél : 70 135 005 - Fax: 71 767 300

La notice l'égale est publiée au JORT N° 142 du 27/11/2014

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 14-0875 du 21 NOV. 2014
Délégué au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 de 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'opération

2.1.1. Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/05/2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 26/08/2014 a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires totalisant 50MD et ce durant les 4 derniers mois de 2014.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20MD susceptible d'être porté à 40MD aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,6%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,3%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Annuel constant de la 3 ^{ème} année à la 7 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

• Montant de l'emprunt

L'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt "ATL 2014-3" fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• Produit brut et net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 dinars et sera susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 215 000DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 21 000DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000DT hors taxes, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 28 818DT* hors taxes et les frais divers 1 500DT, soit un total de frais approximatif de 269 318DT et un produit net de l'emprunt de 19 730 682DT.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	20 000 000	100,000
Frais globaux**	269 318	1,346
Produit net	19 730 682	98,653

* Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 20% dans la catégorie A, 10% dans la catégorie B et 70% dans la catégorie C.

** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000DT (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 40 000 000DT) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 08/12/2014 et clôturées sans préavis et au plus tard le 09/02/2015. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000DT) dinars soit intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 06/03/2015 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 08/12/2014 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, l'ATL a prévu de réaliser des mises en forces de l'ordre de 210MD pendant l'exercice 2014, financés à hauteur de 66MD par des emprunts obligataires déjà émis, ainsi que le présent emprunt objet de cette note d'opération et 12,78MD par des crédits bancaires outre les fonds propres de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2014-3 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 9 Février de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 09/02/2020 pour les catégories A et B et le 09/02/2022 pour la catégorie C.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars :

Le montant des intérêts serait de 4 560 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à dans la catégorie B à taux variable (TMM+2,30%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 258 500 Dinars (en considérant un taux de 7,0975% calculé sur la base de la moyenne du TMM du mois d'Novembre 2013 au mois d'Octobre 2014, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 800 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux 7,8%

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le 09/02/2020 pour les catégories A et B et le 09/02/2022 pour la catégorie C.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédents le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,3% (soit la moyenne du TMM + 2,3%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Novembre 2013 au mois d'Octobre 2014) soit 4,7975% majoré d'une marge de 2,3% soit 7,0975%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations :** 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date unique de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 09/02/2015
- **Date du premier remboursement en capital :**
 - le 09/02/2016 pour la catégorie A
 - le 09/02/2016 pour la catégorie B
 - le 09/02/2018 pour la catégorie C
- **Date du premier paiement des intérêts :** 09/02/2016
- **Date de la dernière échéance :**
 - le 09/02/2020 pour la catégorie A
 - le 09/02/2020 pour la catégorie B
 - le 09/02/2022 pour la catégorie C
- **Taux d'intérêt :**
 - **Pour la catégorie A :** Fixe 7,6% brut l'an

- **Pour la catégorie B** : Variable (TMM + 2,30%) : 7,0975%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Novembre 2013 au mois d'Octobre 2014 majorée de 2,30% (à titre indicatif).

- **Pour la catégorie C** : Fixe de 7,80% brut l'an

- **Amortissement :**

- **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.

- **Pour la catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.

- **Pour la catégorie C** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

- **Définition du TMM**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

- **Evolution du TMM durant les dix dernières années**

En %	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700	4,7500	3,1600	4,1100	4,7100
Février	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800	4,6500	3,4200	4,2000	4,6800
Mars	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300	4,5600	3,4800	4,3300	4,7200
Avril	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200	4,3900	3,6400	4,7000	4,7200
Mai	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600	4,5100	3,7400	4,6900	4,7000
Juin	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800	4,5000	3,6400	4,7400	4,7800
Juillet	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200	4,2500	3,8500	4,7300	4,9800
Août	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100	3,7600	3,8800	4,7500	4,9400
Septembre	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200	3,2400	3,9000	4,7200	4,9200
Octobre	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	4,6200	3,3200	4,1500	4,6600	4,9300
Novembre	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	4,8000	3,1600	4,1800	4,7500	
Décembre	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	4,8700	3,2300	3,9800	4,7400	

Source : BCT

Si le montant souscrit est de 20 000 000 dinars:

a- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,6%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	20 000 000				
2016		4 000 000	16 000 000	1 520 000	5 520 000
2017		4 000 000	12 000 000	1 216 000	5 216 000
2018		4 000 000	8 000 000	912 000	4 912 000
2019		4 000 000	4 000 000	608 000	4 608 000
2020		4 000 000	0	304 000	4 304 000
Total		20 000 000		4 560 000	24 560 000

- **Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,6%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	100				
2016		20	80	7,600	27,600
2017		20	60	6,080	26,080
2018		20	40	4,560	24,560
2019		20	20	3,040	23,040
2020		20	0	1,520	21,520
Total		100		22,800	122,800

b- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable TMM+2,3% (7,0975% à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	20 000 000				
2016		4 000 000	16 000 000	1 419 500	5 419 500
2017		4 000 000	12 000 000	1 135 600	5 135 600
2018		4 000 000	8 000 000	851 700	4 851 700
2019		4 000 000	4 000 000	567 800	4 567 800
2020		4 000 000	0	283 900	4 283 900
Total		20 000 000		4 258 500	24 258 500

- **Tableau d'amortissement par obligation au taux variable TMM+2,3% (7,0975% à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	100				
2016		20	80	7,098	27,098
2017		20	60	5,678	25,678
2018		20	40	4,259	24,259
2019		20	20	2,839	22,839
2020		20	0	1,420	21,420
Total		100		21,293	121,293

c- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,8%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	20 000 000				
2016		-	20 000 000	1 560 000	1 560 000
2017		-	20 000 000	1 560 000	1 560 000
2018		4 000 000	16 000 000	1 560 000	5 560 000
2019		4 000 000	12 000 000	1 248 000	5 248 000
2020		4 000 000	8 000 000	936 000	4 936 000
2021		4 000 000	4 000 000	624 000	4 624 000
2022		4 000 000	0	312 000	4 312 000
Total		20 000 000		7 800 000	27 800 000

- **Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,8%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2015	100				
2016		-	100	7,800	7,800
2017		-	100	7,800	7,800
2018		20	80	7,800	27,800
2019		20	60	6,240	26,240
2020		20	40	4,680	24,680
2021		20	20	3,120	23,120
2022		20	0	1,560	21,560
Total		100		39,000	139,000

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 Février de chaque année. Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 09/02/2016. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2016 et le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2018.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,6% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de d'Octobre 2014, qui est égale à 4,7975%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0975%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt "ATL 2014-3" sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est de **2,732 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

2.2.12. Garantie:

Le présent emprunt n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Février 2014** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Arab Tunisian Lease

Update

Notes

Notes Nationales

Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ^a LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ^a LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

Note nationale à long terme	Negative
NDE ^a LT en monnaie étrangère du souverain	Negative
NDE ^a LT en monnaie locale du souverain	Negative

Données financières

Arab Tunisian Lease

	30 juin 13	31 déc. 12
Total Bilan (Mio USD)	251	243
Total assets (Mio TND)	415	401
Fonds propres (Mio TND)	68	68
Résultat d'exploitation (Mio TND)	4,1	6,8
Résultat Net (Mio TND)	2,8	4,6
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	2,0	1,7
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,2	12,3
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	17,3	18,1

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur le soutien de l'actionnaire : Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3')

Un soutien des actionnaires limité : Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers sa filiale bancaire tunisienne, Arab Tunisian Bank - ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'F3'; note de soutien extérieur '3') et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Une conjoncture économique difficile : La conjoncture économique difficile du pays s'est traduite, dès 2011, par une baisse générale de la liquidité du secteur financier qui est à l'origine du renchérissement des coûts de financement des sociétés de *leasing* en 2012 et 2013.

Une rentabilité acceptable : La baisse du coût du risque (S1 2013 : 29% du résultat brut d'exploitation, décembre 2012 : 40%, décembre 2011 : 61%) et la gestion efficace des charges opérationnelles par ATL (juin 2013 : coefficient d'exploitation de 36,2%) ont permis de compenser les pressions sur la marge nette d'intérêt, et d'afficher une rentabilité courante satisfaisante en 2012 et S1 2013. Fitch estime que cette tendance devrait se confirmer au S2 2013 et perdurer au S1 2014.

Une qualité d'actifs détériorée : Le volume des créances douteuses est en constante augmentation depuis 2011 (S1 2013 : 8,9% des encours bruts, S2 2012 : 8,4%, S2 2011 : 7,5%). Le taux de couverture des créances douteuses est tout juste adéquat (S1 2013 : 76,2%) ; les créances douteuses nettes de provisions représentaient 12,8% des fonds propres à fin juin 2013. Fitch ne s'attend pas à une amélioration de la qualité des actifs à fin 2013 et S1 2014 en raison de la persistance d'un environnement économique difficile. Les ratios de qualité d'actifs d'ATL sont toutefois conformes à ceux de ses pairs.

Une capitalisation tout juste adéquate : Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) était acceptable à fin S1 2013 au regard du profil de risque d'ATL.

Une liquidité soutenue par les banques actionnaires : ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires. Face à la croissance du coût de ces ressources, ATL a accru son recours au crédit à court terme en 2012 et S1 2013. Néanmoins, le soutien d'ATB permet de limiter le risque de liquidité.

Sensibilités des Notes

Un renforcement du contrôle d'ATB : Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15. Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 06/11/2014, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

LETTRE DE NOTATION

Londres, le 06 Novembre 2014

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Tunisian Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ATL 2014-3»
Montant	:	20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à maximum de 40 000 000 de dinars repartis en trois Catégories : A, B et C
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (Catégorie A)	:	7.6% l'an
Taux nominal (Catégorie B)	:	TMM + 2.3% l'an
Taux nominal (Catégorie C)	:	7.8% l'an
Durée (Catégorie A)	:	5 ans
Durée (Catégorie B)	:	5 ans
Durée (Catégorie C)	:	7 ans avec deux années de grâce
Amortissement (Catégorie A et B)	:	annuel constant de la première à la cinquième année
Amortissement (Catégorie C)	:	annuel constant de la troisième année à la septième année
Note	:	BBB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des

événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

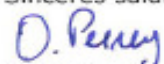
L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celles-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Sincères salutations,



Olivia Pernéy
Senior Director

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-3» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Au 30/06/2014, il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2013 (en Dinars)	30/06/2014 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	15 000 000	15 000 000
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000					
"ATL 2009" – 5 ans* - Taux:5,5%	30000000	BBB	05/05/2009	05-mai	6 000 000	0
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000	BBB	25/09/2009	25-sept	12 000 000	12 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000					
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: 5,125%	14 615 000	BBB	31/12/2009	31-déc	6 000 000	6 000 000
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: TMM+0,625%	15 385 000					
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: 5,25%	40 019 000	BBB	09/08/2010	09-août	30 000 000	30 000 000
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: TMM + 0,75%	34 981 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000	BBB	30/12/2010	30-déc	28 000 000	28 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000					
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	24 000 000	18 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	0	20 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000	BBB	19/05/2014	19-mai	0	20 000 000
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
Total					217 000 000	245 000 000

* avec deux ans de franchise

** avec 5 ans de franchise

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2014-3», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinars
Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'ATL est notée **BBB (tun)** à long terme avec perspective d'évolution négative et **F3 (tun)** à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le **18 Février 2014**.

Emprunt Obligataire « ATL 2014-3 »

De 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté 40 000 000 Dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations, de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories A, B et C comme suit:

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,6%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,3%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Annuel constant de la 3 ^{ème} année à la 7 ^{ème} année

La présente émission est notée «**BBB (tun)**» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **06/11/2014**

Décision de l'AGO du **30/05/2014**

Délibération du Conseil d'Administration du **26/08/2014**

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du **05/11/2014**

Visa du Conseil du Marché Financier n° **14-0875** du **21 NOV. 2014**

Notice Légale publiée au JORT n° **142** du **27/11/2014**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
Nationalité :		à	
N°	Délivrée le:	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
	<input type="checkbox"/> Tuteur
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	N° de Matricule Fiscal
Délivrée le:	à
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Declare (ons) souscrire (2) :

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de **7,6%**; **Durée de 5ans**
 -Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie B au taux d'intérêt variable de **TMM+2,3%**; **Durée de 5ans**
 -Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie C au taux d'intérêt fixe de **7,8%**; **Durée de 7ans dont 2 années de grâce**
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du **09/02/2015** et remboursables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence "ATL 2014" et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt "ATL-2014-3" et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

.....obligations de la catégorie Aobligations de la catégorie Bobligations de la catégorie C

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Copie

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 18 Février 2014.

Emprunt Obligataire « ATL 2014-3 »

De 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté 40 000 000 Dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations, de 100 Dinars chacune
Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories A, B et C comme suit:

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,6%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,3%	Annuel constant de la 1 ^{ère} année à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Annuel constant de la 3 ^{ème} année à la 7 ^{ème} année

La présente émission est notée «BBB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/11/2014
Décision de l'AGO du 30/05/2014

Délibération du Conseil d'Administration du 26/08/2014

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 05/11/2014

Visa du Conseil du Marché Financier n° **14 - 0875** du **21 NOV 2014**

Notice Légale publiée au JORT n° 142 du 27/11/2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1)			<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	Délivrée le: / /		à				
Profession/activité :							
Adresse :				Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
	<input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du
	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	

Identité du mandant :		
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :	Personne morale :	
Pièce d'identité : (1)	Raison Sociale	
<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C	
N°	N° du Matricule Fiscal	
Délivrée le:	à	
Profession / activité :		
Adresse :		
Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

-Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,6%; Durée de 5ans
-Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+2,3%; Durée de 5ans
-Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2014-3» de la catégorie C au taux d'intérêt fixe de 7,8%; Durée de 7ans dont 2 années de grâce

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 09/02/2015 et remboursables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence "ATL 2014" et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt "ATL-2014-3" et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :
.....obligations de la catégorie Aobligations de la catégorie Bobligations de la catégorie C

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 5) Cocher la case correspondante
- 6) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 7) Indiquer le nom du dépositaire
- 8) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

